

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V. 100 Voeu relatif à la création d'un fonds pour la francophonie.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le 20 mars est la Journée internationale de la Francophonie ;

Considérant que la francophonie constitue pour la France et ses partenaires francophones une opportunité économique et culturelle majeure ;

Considérant l'ambition du Président de la République de porter une politique forte de promotion de la francophonie et qu'il a confié, en novembre 2017, à Leila Slimani, femme de lettres, la fonction de représentante personnelle du chef de l'Etat pour la francophonie, dont la mission est de représenter une politique francophone ouverte, en action, en lien avec l'éducation, la culture, l'égalité homme-femme, et tous les sujets afférents ;

Considérant que l'ensemble des pays francophones représente 16% du PIB mondial et connaît un taux de croissance de 7% ;

Considérant que le français est le 5e langue mondiale, après le mandarin, l'anglais, l'espagnol et l'arabe et qu'elle est parlée par 274 millions de personnes dans le monde et la seule avec l'anglais à être parlée sur tous les continents et qu'elle est aussi la 3e langue des affaires ;

Considérant que de 2010 à 2014, le nombre de francophone a augmenté de 7 % (+ 15 % en Afrique subsaharienne, + 30 % dans les pays où elle est imposée comme langue d'enseignement) ;

Considérant l'existence et le réseau riche des Institut français, chargés de promouvoir la langue et la culture française à l'étranger ;

Considérant le rapport intitulé « La francophonie et la francophilie : moteurs de croissance durable » de Jacques ATTALI, datant d'août 2014, mettant en avant que le potentiel économique de la francophonie est encore peu exploité ;

Considérant le rapport d'information intitulé « Francophonie : un projet pour le 21e siècle » de Louis DUVERNOIS et Claudine LEPAGE, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat datant de février 2017, mettant en avant notamment l'importance de resserrer l'Organisation internationale de la francophonie et de garantir la place du français à l'heure du Brexit ;

Considérant que le nécessaire développement de la communauté francophone dans le monde, au service d'une croissance mutuellement bénéfique ;

Considérant le rôle de Paris, capitale, métropole, ville-monde, centre économique, culturel et financier dans la francophonie et le rayonnement de la France ;

Considérant les subventions accordées par exemple à l'Association Internationale des Maires Francophones ;

Considérant la volonté du Gouvernement de renforcer la francophonie à travers le nouveau projet du Théâtre ouvert qui déménagera sur le site du Tarmac à Paris (20e) ;

Considérant que la francophonie est un enjeu éducatif, économique, culturel et diplomatique ;

Considérant qu'il est nécessaire à l'heure de nombreux bouleversements et événements tant écologiques, technologiques que sportifs d'encourager la langue du français travers le monde et ses valeurs ;

Considérant que la création d'un fonds permettrait de soutenir, de compléter et de valoriser l'écosystème de l'apprentissage du français dans certaines villes du monde entier ;

Sur proposition de Fadila MEHAL et des élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris,

Emet le vœu :

- Que la Ville de Paris réfléchisse à mettre en place une mission de préfiguration relative à la création d'un fonds de soutien financier dédié à la francophonie, afin de mutualiser dans celui-ci toutes les actions soutenues par la Ville.